

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2013

Date de convocation : 29/01/2013

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, M. GIRAUX, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FOURNALES

Excusés : M. MACHEFERT

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND,

Secrétaire de séance : M. GODARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 Janvier 2013.

MODIFICATION DU PLU

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que la Commune envisage d'opérer une modification simplifiée afin de supprimer l'emplacement réservé n°7 figurant au plan de zonage du dossier de PLU approuvé le 30/10/2006.

Il indique que la modification simplifiée est adoptée par le Conseil municipal après que le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler des observations, pendant un délai d'un mois préalablement à la convocation de l'assemblée délibérante.

Selon l'article R123-20-1 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée prévue dans le cas ci-dessus peut être utilisée pour supprimer un ou plusieurs emplacements réservés ou réduire leur emprise.

La présente procédure a fait l'objet d'une publication dans les annonces légales du journal « L'Agriculteur Charentais » en date du Vendredi 21 Décembre 2012 et de l'affichage en Mairie.

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Octobre 2006, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chaniers comporte un emplacement réservé n°7.

Cet emplacement était défini au bénéfice de la Commune et dédié à la desserte de la zones AU située entre le village de Chez Corbin et de Chez Garnier dans la proximité Sud de la RN.141.

Il ne présente plus d'intérêt aujourd'hui puisque le porteur du projet de lotissement a fait l'acquisition des terrains concernés ainsi que celle d'une parcelle mitoyenne ce qui garantit la desserte de la zone AU sur son extrémité Sud.

Cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ni ne consiste à réduire un espace boisé classé (EBC), une zone agricole (A), naturelle ou forestière (N), ni une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou milieux naturels, ni susceptible de causer un risque grave de nuisance.

Le Conseil Municipal doit donc prescrire par délibération la 1ère modification simplifiée de son document d'urbanisme afin de lever cet emplacement réservé n°7.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de modification simplifiée du PLU qui lui a été présenté.

Monsieur de ROUX rappelle les projets immobiliers sur la commune :

- Pourparlers en cours en vue de la construction d'un village senior, Rue Abbé Vieuille en raison de l'atout que représentent les équipements médicaux et les commerces de proximité.
- Logements sociaux à l'entrée du Bourg sur les terrains de la SEMIS compte de l'obligation faite par la loi DUFLOT aux communes de plus de 3500 habitants.

OUVERTURE DE CREDITS

Madame CHARRIER indique qu'il convient de procéder au règlement de certaines dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget fin mars et notamment :

- Factures relatives à la modification du PLU d'un montant de 1 000 €. Cette dépense sera imputée à l'article 202-8 ;
- Facture Eurovia relative aux révisions de prix 2012 d'un montant de 55 000 €. Cette dépense sera imputée à l'article 2315-228-8
- Facture SDEER relative au complément d'éclairage au Maine Allain près de la boulangerie d'un montant de 222 €. Cette dépense sera imputée à l'article 21534-21-8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits proposées et dit que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2013.

ACOMPTE SUBVENTION POUR LES COCCINELLES ET LA SOURIS VERTE

Monsieur de ROUX rappelle que chaque année, à cette période, il est procédé au versement d'un acompte sur subvention aux ALSH « les Coccinelles » et « la Souris Verte », correspondant au quart de la subvention attribuée l'année précédente.

Il propose, afin que le fonctionnement de ces associations puisse se poursuivre dans de bonnes conditions, qu'il soit versé un acompte sur la subvention 2013, correspondant au quart de celle versée en 2012 pour le fonctionnement de l'activité périscolaire :

- soit 9 375 € à l'ASLH Les Coccinelles
- soit 7 500 € à la Garderie Périscolaire de la Souris Verte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

CONVENTION SDEER

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension de l'éclairage public réalisés en 2011 dans la Zone des Sept Journaux.

Le coût des travaux s'est élevé à 6 758.67 € HT.
La contribution communale s'élève à 3 379.34 €
remboursable en 5 annuités à compter du 1^{er} Juin 2013.

En vue du règlement de la participation communale, il convient de passer une convention avec le Syndicat Départemental d'Electrification

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Maire pour signer la Convention à intervenir avec le SDEER.

REMBOURSEMENTS PAR LES ASSURANCES GROUPAMA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le sinistre intervenu le 03/12/2012 sur le CITROEN JUMPER, dû à un dysfonctionnement électrique sur le faisceau arrière du véhicule.

Les assurances proposent les remboursements suivants :

- 1^{ère} lettre-chèque d'un montant de 172.88 €
- 2^{ème} lettre-chèque d'un montant de 33.89 €

soit un montant total de 206.77 € correspondant à la facture de réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement proposé par les assurances GROUPAMA.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation du délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CDA de SAINTES

Monsieur de ROUX indique que, dans sa séance du 24 Janvier 2013, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a délibéré pour créer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées prévue à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts.

Il précise que cette commission est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Le conseil communautaire en a déterminé la composition comme suit :

- 3 représentants pour la Ville de Saintes
- 1 représentant par commune pour les autres communes.

Il rappelle qu'actuellement la fiscalité de la Commune repose sur les quatre taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et la Cotisation Foncière des Entreprises).

Lors de l'adhésion à la CDC du Pays Buriaud, la Commune avait baissé les taux communaux en raison du transfert de certaines dépenses à la CDC.

A la suite de l'intégration de la CDC du Pays Buriaud dans la Communauté d'Agglomération, Chaniers ne percevra plus la Cotisation Foncière des Entreprises recouvrée dorénavant par la CDA qui aura le droit de lever une taxe additionnelle sur les 3 autres taxes si les dépenses afférentes aux compétences transférées sont plus importantes que les recettes.

Monsieur de ROUX souligne, qu'en l'état actuel des choses, on ne peut dire comment se fera cette compensation.

Les compétences de la CDC du Pays Santon et de la CDC du Pays Buriaud se sont additionnées mais l'Assemblée Communautaire devra en définir l'intérêt communautaire.

Monsieur de ROUX propose la candidature de Mme CHARRIER en vue de siéger à cette commission.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme représentant de la Commune de Chaniers au sein de la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)** de la CDA de SAINTES :

Madame Françoise CHARRIER, Premier Adjoint au Maire.

BIENNALE DU VERRE

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que l'Association AMARRES organise la 8^{ème} Biennale du Verre de Chaniers.

Celle-ci se déroulera du 08 Mai au 21 Mai 2013 à la Salle des Fêtes et accueillera 7 verriers, 6 céramistes et 2 plasticiens.

Cette année, l'animation « une relation fusionnelle Magma, Glaçure, Verre » aura pour intervenants Alain GUILLOT (Verrier), Alain DEVISE (céramiste) ainsi qu'un géologue qui proposeront des conférences sur les techniques de collecte des matières premières, sur la nature chimique des glaçures et du verre, sur les minéraux, les roches et les argiles.

L'Association « AMARRES » sollicite de la Commune une subvention de 2000 € en vue de financer les frais d'organisation de cette manifestation dont le budget s'élève à 8610 €. Pour mémoire la subvention communale s'élevait en 2011 à 1500 €. Madame FALLOURD indique qu'en période d'économie, il ne serait pas raisonnable d'allouer 2000 €. Madame GRELET propose d'allouer 1750 €. Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 1800 € à l'Association AMARRES en vue de l'organisation de la 8^{ème} Biennale du verre de Chaniers.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Monsieur RICHON :

Les professionnels de santé demandent comment sera organisée la collecte des déchets infectieux en 2013.

Chemin de Chez Benon : Monsieur RICHON signale qu'un nid de poule bouché en mars 2012 s'est réformé pour la seconde fois.

Monsieur de ROUX indique que cette détérioration tient au problème du choix du revêtement selon qu'il s'agit d'un enrobé à chaud ou d'un goudronnage ; ce dernier résiste moins bien à la pluie et au gel mais est aussi beaucoup moins cher.

Il souligne que la totalité du budget d'investissement de la commune ne suffit pas à entretenir l'ensemble de la voirie communale.

Avec un habitat aussi dispersé, la mairie reçoit quotidiennement des réclamations.

Monsieur GRAVELLE indique que la réfection du chemin Vallet desservant quatre habitations, s'élève à 34000 €.

- Madame GRELET signale qu'à la suite des abats d'eau, des cailloux ont obstrué un regard et demande l'intervention des services techniques.

- Monsieur RICHON indique que Monsieur LOUMEAUD a des difficultés pour sortir les conteneurs du cimetière en raison du dénivelé au niveau du portail.

- M. de ROUX informe le Conseil que le service des Bâtiments de France doit effectuer une visite de l'église le mercredi 6 Février.

- Madame CHARRIER rappelle aux conseillers qu'une réunion sur la fiscalité a lieu à la CDA le 6 Février.

- Monsieur FOURRE rappelle qu'une les conseillers ont été invités à s'inscrire dans les diverses commissions de la CDA :

- Commission environnement : Jean-Yves HANNIER – Jean-Luc FOURRE

Madame MICHAUD indique qu'une réunion sur les rythmes scolaires est organisée par la CDA et l'Education Nationale le 08/02 à Burie et le 25/03 à Chaniers.

- Madame FALLOURD indique que le Comité d'Animation organise le 8 Mars prochain une soirée Théâtre avec la Troupe des Borderies.

La séance est levée à 22 h 30

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Michel GODARD